

Un mariage pour tout le monde plutôt que pour les hétéros et les hommes gays !

Adoptée lors de l'Assemblée des Délégué-e-s du 15 septembre 2018 à Bellinzone

Les droits des personnes queer en Suisse sont menacés. Dans le classement européen, selon les critères de l'ILGA, en 2018, la Suisse est à la 22^{ème} place avec seulement 38.44 % des critères remplis.¹ La Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a maintenant approuvé le mariage pour toutes et tous – c'est un pas en avant, mais, dans la réforme proposée, les préoccupations des femmes* amoureuses de femmes* ont été omises. Ni l'accès à la médecine reproductive, ni l'adaptation de la pension de veuve ne font partie du projet de loi.

C'est discriminatoire – car les droits des femmes* lesbiennes, bissexuelles et queer sont encore sous réserve, droit dont les couples hétérosexuels peuvent déjà en profiter. Même si la JSS rejette depuis longtemps le mariage comme étant une construction depuis longtemps dépassée, il est pour le moment absolument nécessaire de l'ouvrir complètement – sans aucune discrimination en matière d'adoption, de fiscalité, de médecine reproductive, d'assurances sociales ou d'union binationale. La discrimination sociale et juridique à l'encontre des personnes queer doit aussi être combattue – car tout le monde devrait pouvoir vivre sa sexualité et son identité de genre comme il ou elle l'entend !

C'est pourquoi la Jeunesse Socialiste Suisse demande :

- L'accès à la médecine reproductive et à la pension de veuve doivent être inclus dans le projet de loi pour le mariage pour toutes et tous.
- La discrimination à l'égard des personnes queer doit être incluse dans les lois anti-discrimination.
- Des cours d'éducation sexuelle ouverts doivent être organisés de manière cohérente dans les écoles, au sein desquels les modèles de vie non hétérosexuels et non cis-normatifs doivent être enseignés de manière égale.
- La Confédération doit mettre en place et financer entièrement des centres d'accueil pour les préoccupations queer.
- Toutes les personnes doivent bénéficier de l'égalité juridique complète, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur genre.

¹ <https://rainbow-europe.org/country-ranking>, 31. August 2018.